

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 AVRIL 2006

Présents : Mmes LABROSSE. MENOULLARD.GIROD. HEBERT.  
MM. PERRIER. BRIDE. MARECHAL. VANDROUX. BONDIVENNE. EXTIER. PETIT. CROLET.  
MALESSARD. BOUILLET.

Excusés : Mmes CAULE (procuration à M. BRIDE). CARBONNEAU (procuration à Mme LABROSSE).  
MM. CARRON. LIGIER. GAY (procuration à M. BONDIVENNE).  
Mme MENOULLARD et M. BONDIVENNE sont élus secrétaires de séance.

Ordre du jour :

- Prix de vente, par la Commune, des terrains du futur lotissement *Les Perrières* (à côté du Centre de Secours).

### **PRIX DE VENTE, PAR LA COMMUNE, DES TERRAINS DU FUTUR LOTISSEMENT LES PERRIERES :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la situation des discussions en cours avec les différents acquéreurs potentiels, intéressés par l'acquisition d'une parcelle du futur lotissement *Les Perrières*, prévu sur le terrain communal acquis récemment à côté du Centre de Secours.

Considérant l'évaluation du coût de l'opération établie par le maître d'œuvre, d'une part, et l'estimation concordante réalisée par la Commune elle-même, à partir des tarifs unitaires actualisés des prestations du lotissement communal le plus récent, d'autre part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DIT que le prix de vente des parcelles du futur lotissement *Les Perrières*, fixé de façon définitive, doit correspondre au coût estimé de l'opération d'aménagement du dit lotissement, que ce coût exclut naturellement toute dépense liée à l'aménagement concomitant du Chemin des Perrières, et que ce coût estimé ne doit intégrer aucune marge bénéficiaire pour la Commune ;

DECIDE, dans ces conditions, de fixer à 45,00 € / m<sup>2</sup> le prix de vente des parcelles du futur lotissement *Les Perrières* ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération .